

DROITS D'AUTEURS VS DROITS VOISINS : Les contrats de la musique enregistrée

Mardi 29 Septembre 2026

INTERVENANT :

Pierre-Marie Bouvery

Avocat à la cour



PRÉSENTATION :

Approche concrète et pratique des relations contractuelles et des rémunérations entre les différents acteurs de la musique enregistrée.

OBJECTIFS :

- Maîtriser le rôle et la place des principaux acteurs de la production phonographique ;
- Comprendre les relations contractuelles entre artistes, producteurs, licenciés, distributeurs etc... ;
- Identifier la chaîne de valeur de chaque secteur

PUBLIC :

Personnel de l'édition musicale, personnel de la production phonographique, personnel de la production du spectacle vivant et tout public issu de la filière musicale.

PROGRAMME :

- **Rappels généraux sur l'émergence des droits voisins, leur évolution (artistes-interprètes et producteurs) ;**
- **Les contrats du secteur :**
 - Contrats artistes principaux
 - Contrats artistes d'accompagnement et d'ensemble
 - Contrat de coproduction
 - Contrat de licence/Contrat de coexploitation
 - Contrat de distribution «sèche» et améliorée
 - Contrat de distribution numérique
- **Gestion collective des droits voisins (secteur phono)**
- **Chaîne de valeur (streaming)**

PÉDAGOGIE :

Méthode la plus adaptée aux stagiaires, au contenu à faire passer et aux objectifs pédagogiques, en privilégiant les échanges avec les stagiaires. Un questionnaire sera envoyé en amont aux stagiaires afin d'adapter certains développements.

ÉVALUATION :

Evaluation des stagiaires en cours et/ou en fin de session.

Evaluation « à chaud » de la formation en fin de session.

DATES	Mardi 29 septembre 2026
HORAIRES	9h - 17h30
LIEU	Présentiel à la Sacem (Neuilly sur Seine)
PARTICIPANTS	Dès 8 personnes
TARIF	520€ nets / 80€ étudiants